

Master Professionnel Droit (Semestres 3 et 4)

Mention : Urbanisme et développement durable

Spécialités :

- Professions immobilières, construction, aménagement et urbanisme
- Droit de l'environnement et du développement durable

OBJECTIFS

L'intérêt de la création d'une mention Construction, urbanisme, environnement et développement durable, intégrant urbanisme opérationnel, droit de l'environnement et aménagement du territoire, est de permettre de créer un tronc commun de formation débouchant sur toutes les professions publiques ou privées spécialisées dans l'immobilier, les opérations d'aménagement et le développement industriel, avec deux secteurs de spécialisation, l'un plus tourné vers l'urbanisme, l'autre vers l'environnement alors que ces deux disciplines sont de plus en plus indissociables l'une de l'autre.

DEBOUCHES VISES

Former les auditeurs aux instruments et aux procédures d'élaboration des documents d'occupation des sols, aux montages de projets publics ou privés d'aménagement et l'élaboration des documents environnementaux : études d'impact, enquêtes... au droit des installations classées, aux responsabilités liées à l'environnement, aux procédures collatérales (procédures collectives, constats d'infractions...)

Quatre dimensions : juridique, économique et financière, technique et écologique.

Secteurs professionnels : Fonction Publique Territoriale, services juridiques et immobiliers de sociétés publiques, parapubliques et privées, promotion immobilière, avocats spécialisés... métiers liés à l'expertise juridique et foncière ou la gestion de projets liés aux politiques locales et nationales en matière de développement durable.

Métiers actuels et futurs visés : Ingénieurs territoriaux, Juristes d'entreprises de construction, Attachés fonciers, Chargés de mission des Administrations départementales régionales, Chefs du service d'Urbanisme de Mairies, Cadres de sociétés d'Economie mixte et d'organismes de logement social ; Avocats spécialisés, Expert Foncier, Responsable du Service Expansion de la grande distribution etc...

Le fait de viser également la formation à des emplois de droit privé en lien avec l'action publique (consultance et audit, régies et délégataires de services publics..) correspond tout à fait au développement des partenariats publics- privés, mais encore à une réalité du droit de l'environnement qui pèse autant sur le contenu des contrats (clause de garantie de passif, obligation d'information du vendeur...) que sur les procédures des polices administratives (démarches de précautions, planification réglementaire, principe de participation...).

**CONDITIONS
D'INSCRIPTION**

Titulaires d'un Master 1 en Droit, AES, aménagement du diplôme ICH mention AB
Diplômés de l'IEP

**LIEU DE
FORMATION**

- **Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales**
1, Place Déliot - BP 629 - 59024 Lille cédex
Tél : 03.20.90.74.00 - Fax : 03.20.90.74.03
Site Internet : www2.univ-lille2.fr/droit/
Localisation : métro Porte de Douai

ORIENTATION

Service Universitaire Accueil Information Orientation
42 rue Paul Duez – 59000 Lille
Tél : 03.20.96.52.80
Site internet : suaio.univ-lille2.fr

Semestre 3

TRONC COMMUN

Cours fondamentaux (3 cours à choisir parmi les 4)

UE 1 : 20h – 5 ects

Normes et Développement durable

UE2 : 20h – 5 ects

Droit institutionnel et matériel de l'environnement

UE 3 : 20h – 5 ects

Droit de l'urbanisme

UE4 : 20h – 5 ects

Propriété immobilière

Séminaires communs (3 séminaires à choisir)

Droit et risque : 20h – 5 ects

Droit de l'eau : 20h – 5 ects

Contentieux administratif et environnement : 20h – 5 ects

Ecosystèmes et protection de l'environnement : 20h – 5 ects

Politiques publiques régionales : 20h – 5 ects

Droit administratif et financier de l'aménagement du territoire : 20h – 5 ects

Contentieux du Droit des sols : 20h – 5 ects

Semestre 4

Spécialité Droit de l'environnement et du développement durable : (1 cours et 4 séminaires obligatoires) : 100H – 15 ects

Droit international et communautaire de l'environnement

Droit des installations classées

Éléments fondamentaux des sciences de l'environnement

Réhabilitation des sites et sols pollués

Cas pratique (sur la base d'un dossier réel et complet)

Spécialité Professions immobilières, construction, aménagement et urbanisme (1 cours et 4 séminaires obligatoires) : 100H – 15 ects

Responsabilité du constructeur

Expertise foncière

Contentieux des travaux publics

Assurance construction

Economie et financement immobilier

Protection juridictionnelle de l'environnement

Fiscalité immobilière

Commun aux deux spécialités

Stage long (environ 12 semaines) et préparation d'un rapport de stage et/ou mémoire, etc. : **15 ects**

TOTAL DES SEMESTRES 3 et 4 : 220h - 60ects